

NOTICE EXPLICATIVE SUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION EN APPRENTISSAGE

DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LE DOSSIER

- **Contrat d'apprentissage** ou **Promesse d'embauche** ;
- **Photocopie RECTO-VERSO** de votre **pièce d'identité** :
Pour les personnes de nationalité française : Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité
Pour les ressortissants de l'Union Européenne : Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité
Pour les ressortissants hors Union Européenne : Titre de séjour AVEC Autorisation de travail. A défaut récépissé de la demande. Cette demande doit être faite auprès de la Préfecture du lieu de domicile.
- **Certificat de scolarité** du dernier établissement fréquenté (au besoin, demander un duplicata à l'établissement) ;
- **Photocopies des bulletins de notes** de votre dernière classe fréquentée (au besoin, demander un duplicata à l'établissement) ;
- **Photocopies** des contrats de travail, si vous n'étiez pas scolarisé ;
- **Photocopies** des diplômes obtenus et/ou relevés de notes envoyés par l'Inspection Académique ;
- **Photo d'identité** récente qui devra être collée sur la fiche d'inscription ;
- **10 timbres** au tarif en vigueur (0,58 € au 1^{er} mars 2010)
- **1 Relevé d'Identité Bancaire**

Le dossier de candidature doit être déposé au CFA. Aucun dossier reçu par courrier ne sera examiné ni retourné à l'intéressé.
Aucun dossier ne sera accepté ni même examiné sans l'**INTÉGRALITÉ** des pièces demandées.
En cas de désistement, les pièces ne seront pas retournées à l'intéressé.



LES QUESTIONS QUE JE ME POSE



Qui peut faire un apprentissage ?

- Les jeunes entre 16 et 25 ans, peu importe leur niveau scolaire.
- Les jeunes de 15 ans ayant terminé la classe de 3^{ème} (cycle d'enseignement obligatoire).

Comment se déroulera ma formation ?

- Sur 2 ans, en alternance avec une entreprise. En général 1 semaine au CFA et 2 semaines en entreprise.

Puis-je commencer ma formation si je n'ai pas encore trouvé d'entreprise ?

- **NON.** Il faut obligatoirement un Contrat d'Apprentissage signé par une entreprise pour que je commence les cours au CFA.

Quel salaire vais-je toucher ?

- Mon salaire dépendra de mon âge et de la Convention Collective qu'applique mon entreprise.
Pour avoir le détail de ma rémunération sur la durée totale de mon contrat, je peux consulter le site suivant :
<http://www.salaireapprenti.pme.gouv.fr/SalaireApprenti/index.jsp>

ENTREPRISE APPLIQUANT LA CONVENTION COLLECTIVE DU BATIMENT				ENTREPRISE D'UN AUTRE SECTEUR			
	Moins de 18 ans	18 à moins de 21 ans	21 ans et plus		Moins de 18 ans	18 à moins de 21 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	40 % du SMIC *	50 % du SMIC *	55 % du SMIC *	1 ^{ère} année	25% du SMIC	41% du SMIC	53% du SMIC
2 ^{ème} année	50 % du SMIC *	60 % du SMIC *	65 % du SMIC *	2 ^{ème} année	37% du SMIC	49% du SMIC	61% du SMIC
* salaires conventionnels des apprentis - revalorisation chaque année.				A titre indicatif le SMIC horaire est de 9 € l'heure depuis le 1 ^{er} Janvier 2011			

Si à l'issue d'un premier contrat d'apprentissage dans une entreprise du bâtiment vous préparez un second diplôme par la voie de l'apprentissage, vous percevrez, pendant toute la durée de ce second contrat, un salaire égal à 70 % du salaire minimum conventionnel (coefficient 185)



QUE DOIS-JE FAIRE POUR M'INSCRIRE ?



J'ai une entreprise (contrat d'apprentissage rempli et signé) et mon dossier d'inscription est complet :

Je dois venir le déposer le plus rapidement possible du lundi au jeudi à 14h30 précises lors d'une réunion d'informations collective.

Je n'ai pas encore trouvé d'entreprise mais mon dossier d'inscription est rempli :

Je prends contact avec Monsieur Caylar au 01 49 71 30 36 qui me proposera de venir assister à un Atelier d'Aide à la Recherche d'Entreprise. Je me rends donc à ce rendez-vous.

Je serais alors pris en charge personnellement par des rendez-vous réguliers avec une personne du CFA qui me guidera et m'aidera dans mes démarches de recherche d'entreprise.

Quand suis-je définitivement inscrit ?

Quand j'ai remis un dossier complet avec un **CONTRAT D'APPRENTISSAGE REMPLI ET SIGNÉ**.

Quand puis-je commencer à travailler ?

En entreprise : Je peux commencer à travailler dans mon entreprise dès le mois de juillet. Dans ce cas je serais 2 mois à temps complet en entreprise pour me familiariser avec le métier.









Au CFA : Une convocation vous sera adressée par courrier ainsi qu'à votre entreprise. Quoiqu'il en soit, votre première semaine au Centre de Formation ne sera pas avant septembre.



LES INSCRIPTIONS SE FONT PAR ORDRE D'ARRIVÉE DES DOSSIERS COMPLETS

LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS EST FIXÉE AU 15 DÉCEMBRE 2011

L'INTER-COURS AU CFA de SAINT-DENIS

	<p style="text-align: center;">LA CANTINE</p> <p>Pour 4,70 € par repas, vous avez la possibilité de prendre un repas chaud, complet et équilibré. Poissons et viandes vous sont proposés chaque jour, accompagnés de légumes et féculents. De plus, dans la plupart des cas, les frais de restauration sont pris en charge par l'employeur. Pour des raisons pratiques, l'engagement se fait par trimestre. Manger à la cantine permet d'éviter les retards à 13h30 (En cas de retard, la rentrée en cours se fait à l'heure suivante et l'heure est signaler en absence sans motif)</p>	
	<p style="text-align: center;">LE FOYER</p> <p>Espace de plus de 200 m² situé entre la salle de restauration, la cour intérieure, les ateliers et le hall d'accès aux étages. Plusieurs baby-foot sont à la disposition de nos apprentis afin de leur offrir un moment de détente avant la reprise des cours. Durant les pauses du matin et de l'après-midi les jeunes trouvent des viennoiseries et boissons.</p>	
	<p style="text-align: center;">LA SALLE DE LECTURE</p> <p>Située au 1^{er} étage, loin de l'agitation de la cour et du foyer, la salle de lecture est ouverte aux apprentis à l'heure du déjeuner. Ils peuvent y trouver en libre consultation leurs magazines préférés (Environ 10 titres sont repertoriés).</p>	
	<p style="text-align: center;">LA SALLE TÉLÉ</p> <p>Située au 1^{er} étage, à côté de la salle de lecture, la salle télé est ouverte durant la pause déjeuner.</p>	



LES AUTRES ACTIVITÉS

Animation et soutien au code de la route, informatique, sports

